

Comment nos honoraires fonctionnent.

PRISE DE CONTACT

01

Votre premier contact avec notre cabinet se fera par téléphone, via notre site Web ou par courriel, avec un membre de notre équipe d'accueil. Cette personne peut répondre à vos questions concernant le fait d'être un client à notre cabinet, nos honoraires, les détails pratiques que vous désirez connaître et abordera également le fonctionnement de nos honoraires. Ce premier contact est gratuit.

PROVISION SUR HONORAIRES

03

Si vous décidez de retenir les services de notre cabinet, après cette rencontre initiale, une provision sur honoraires, une forme de dépôt, vous sera demandée.

DÉBOURS

05

Au fur et à mesure que votre dossier avance, nous effectuerons des débours (frais remboursables) en votre nom.

Il s'agit des coûts induits par la prise en charge de votre dossier, notamment les frais d'inscription ou de dépôt, les frais d'expertise, les frais de photocopie, les frais d'affranchissement spéciaux ou de messagerie, les frais de stationnement et de déplacement/voyage.

QUESTIONS ?

Pour de plus amples renseignements sur la gestion des coûts vous concernant, consultez notre site Web ou communiquez avec votre équipe juridique à l'adresse :

nelliganlaw.ca/tarifs ■

02

RENCONTRE INITIALE

Après avoir évalué vos besoins, notre équipe d'accueil organisera une rencontre ou appel téléphonique avec l'avocat le plus apte à répondre à vos besoins.

Après cette rencontre, si vous décidez que vous ne voulez pas aller de l'avant, vous ne paierez alors que le temps encouru jusque-là par l'avocat.

04

SERVICES JURIDIQUES

Nous facturons au taux horaire pour le temps que nous passons à vous fournir des services juridiques.

L'assistante de votre avocat peut vous indiquer à l'avance le taux horaire de tous les professionnels du droit chargés de votre dossier et ces taux sont également indiqués sur les états de compte.

06

NOTES D'HONORAIRES ET ÉTATS DE COMPTE

Le total des honoraires de votre avocat comprend les honoraires pour services juridiques, les débours et les taxes applicables.

Nous facturons généralement tous les mois et vous transmettons un état de compte pour vous tenir au courant des frais et débours encourus ainsi que de tout solde dû concernant votre dossier.

How Do Our Fees Work?

FIRST CONTACT 01

Your first contact with our firm will be over the phone, via our website or by email with a member of our intake team. They can answer your questions about being a client with our firm, our fees, and the practical details you need to know. There is no charge for this first contact.

RETAINER 03

If you decide you want to proceed with our firm after the initial meeting, you will be asked to pay a retainer, a form of deposit.

DISBURSEMENTS 05

As your file progresses, we will incur disbursements (out-of-pocket expenses) on your behalf.

These are external costs associated with moving your file forward, and can include registration or filing fees, fees for experts' reports, photocopying charges, special postage or courier fees, parking, and transportation costs.

QUESTIONS?

Visit our website or contact your legal team to learn more about how we manage your costs:
nelliganlaw.ca/fees ■

02 INITIAL MEETING

After assessing your needs, our intake team will schedule a meeting or phone conversation with the lawyer best suited to your needs.

After this meeting, if you decide you don't want to proceed, then you will only pay for the lawyer's time up to that point.

04 LEGAL SERVICES

We charge an hourly rate for the time we spend providing you legal services.

Your lawyer's assistant can tell you ahead of time the hourly rates for any legal professionals working on your file, and these rates are also noted on your invoices.

06 BILLS AND STATEMENTS

Your total fee is comprised of legal services plus disbursements and applicable taxes.

We typically bill on a monthly basis, and provide statement reminders to keep you informed of the fees and disbursements incurred and any balance owing on your file.